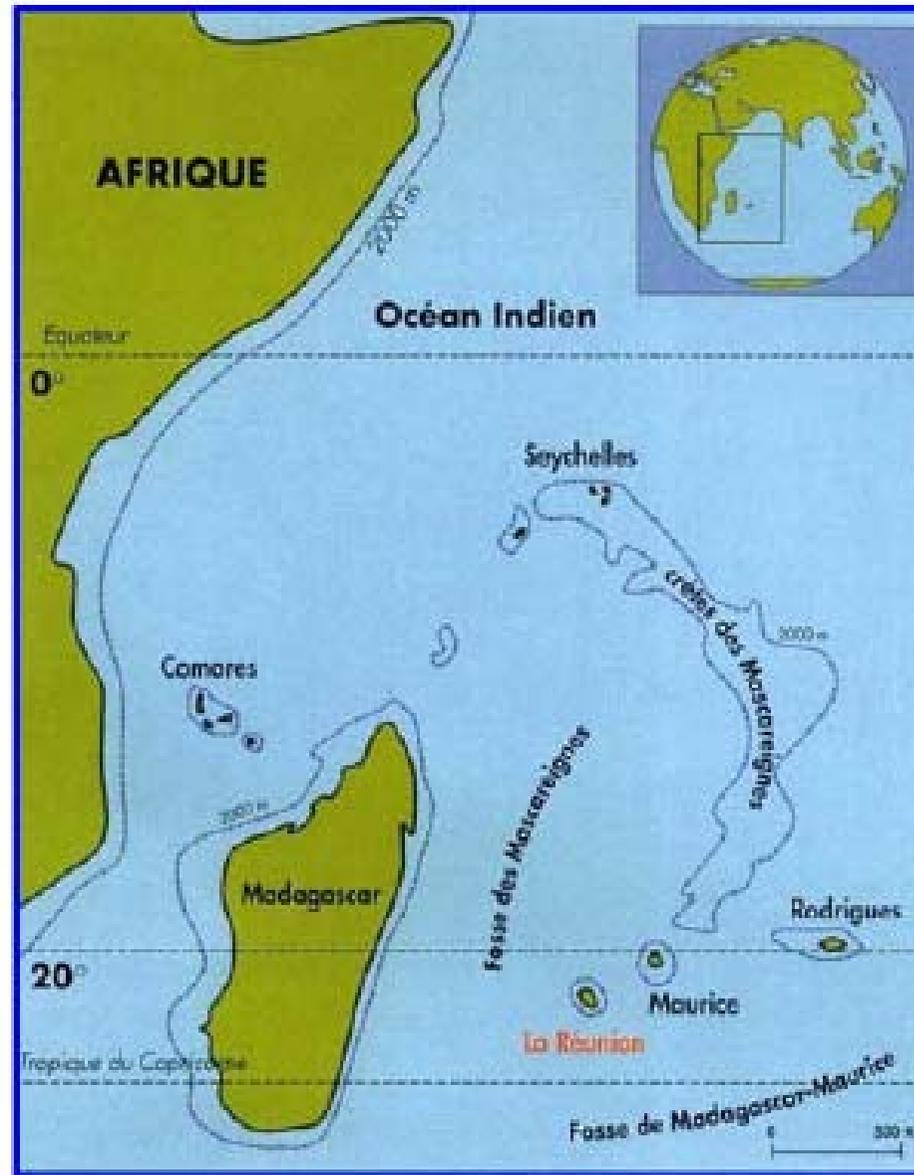




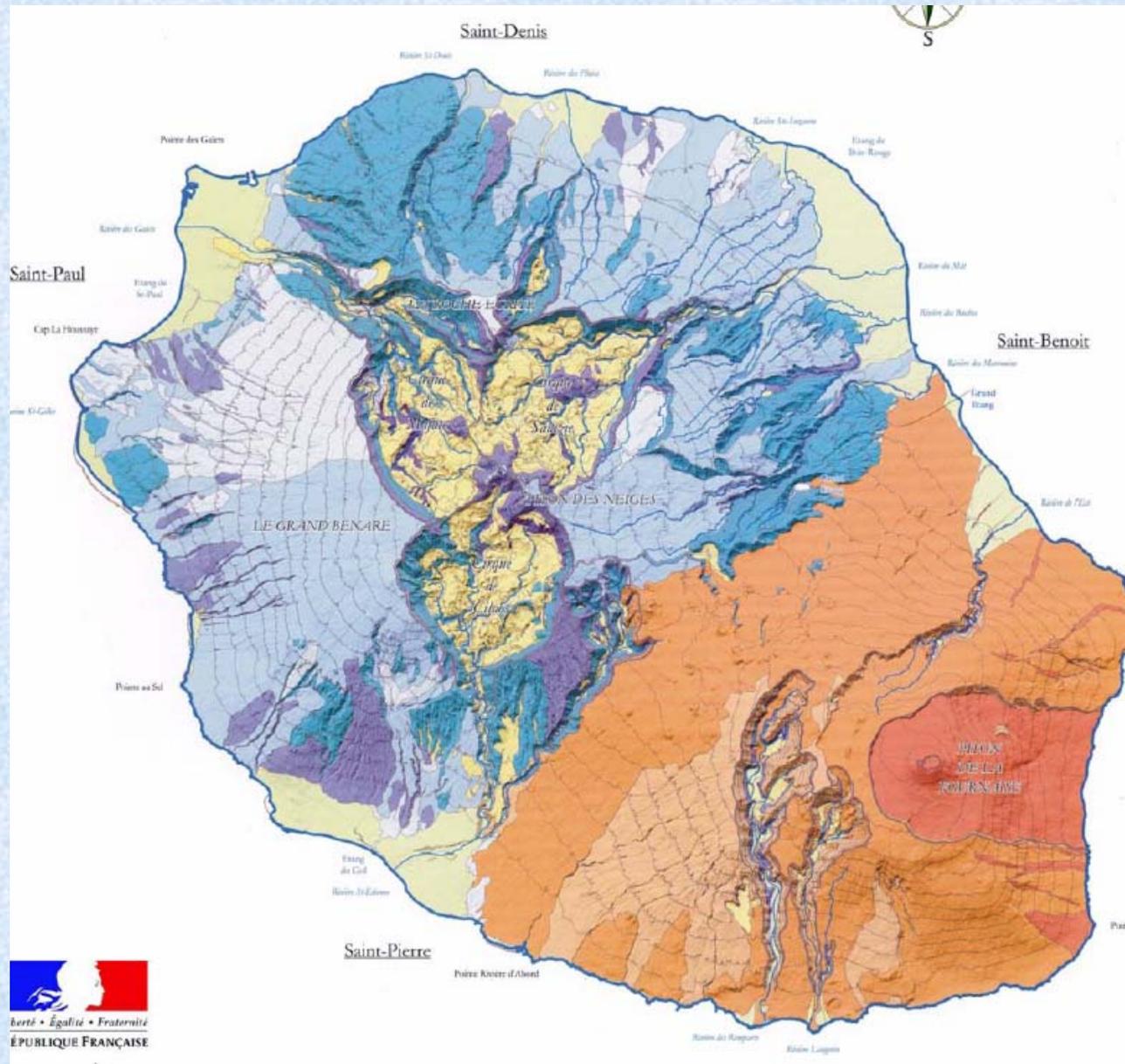
# La gestion de l'eau à la Réunion



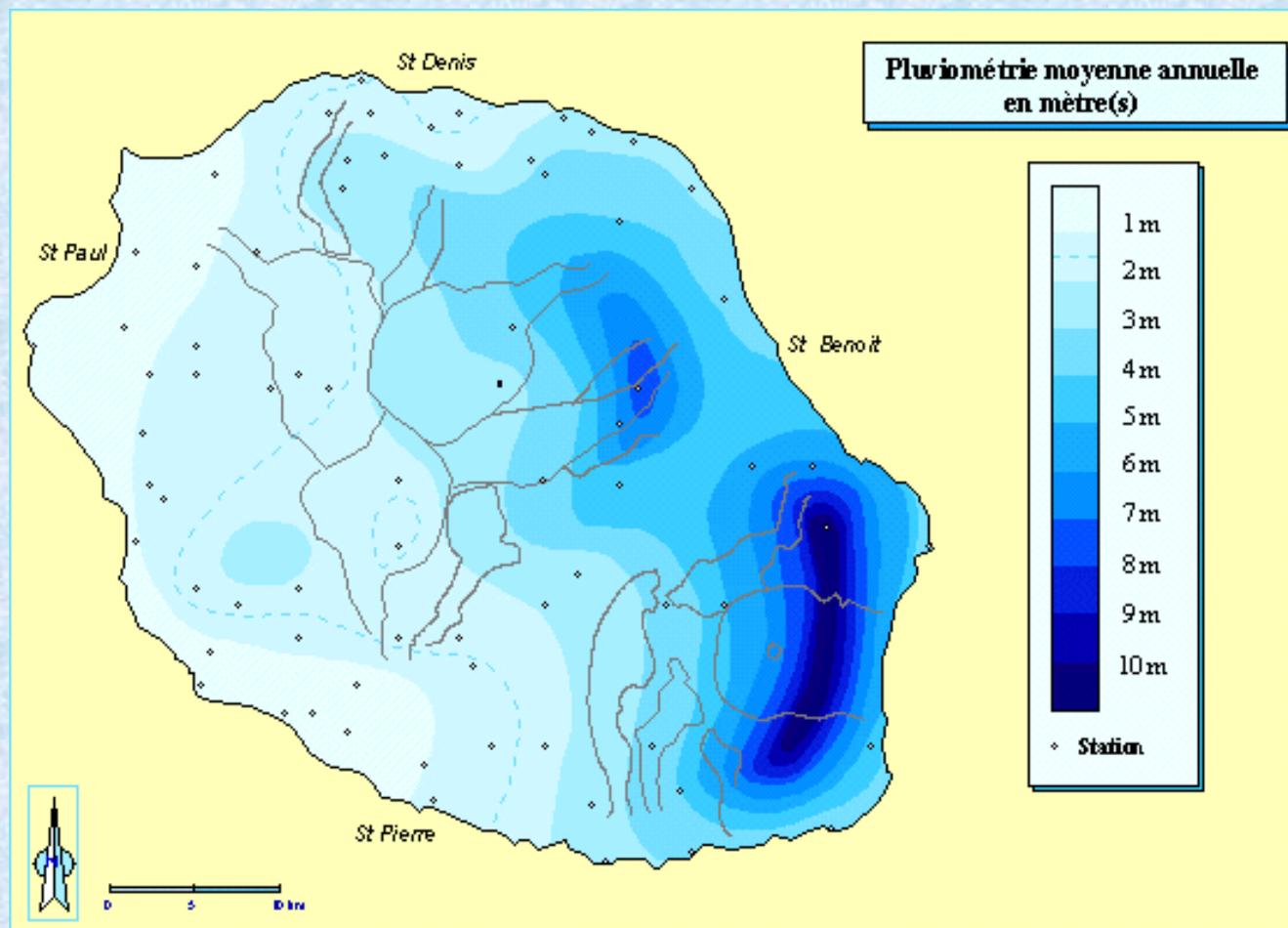
# Situation géographique



# GIRE Réunion



# Pluviométrie



# Données socio-économiques

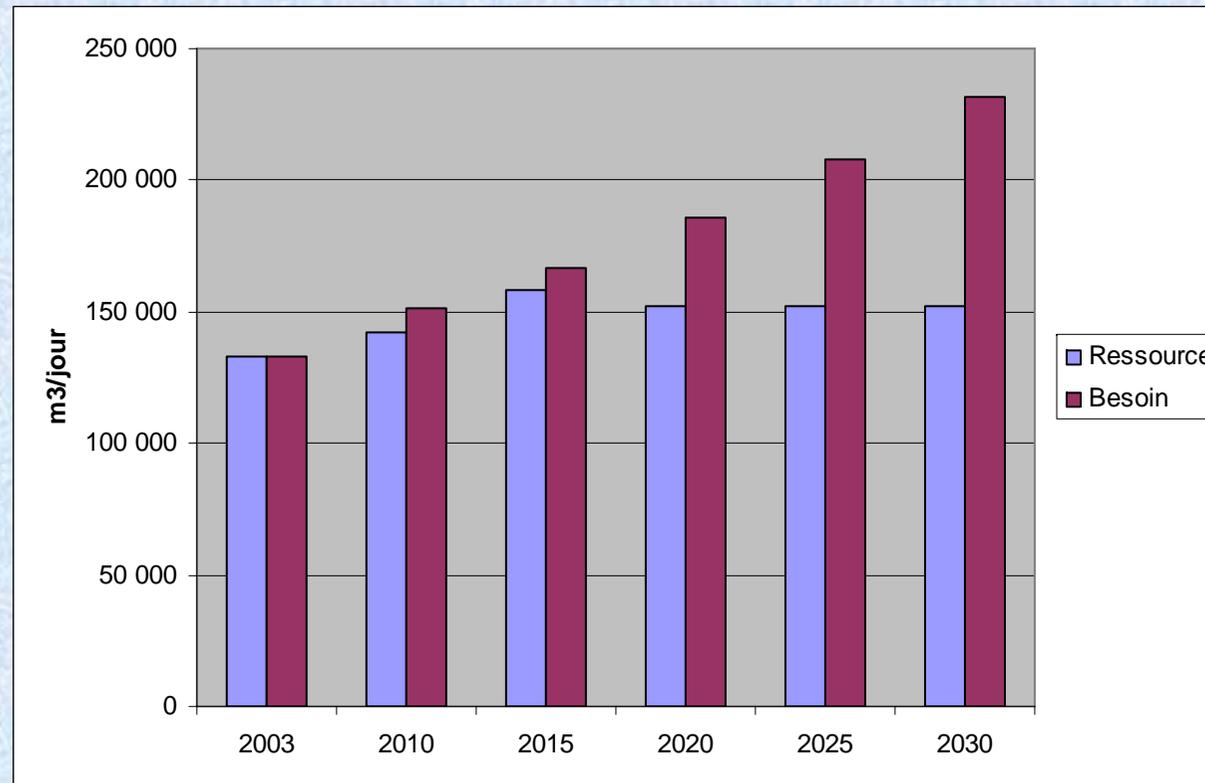
- Population : 785 000 hab (2006)  
940 000 hab (2020)
- PIB : Total = 10,5 Milliards d'€ (2003)  
Par hab =  $\left\{ \begin{array}{l} 14\ 000\ \text{€ (2003)} \\ 55\ \% \text{ PIB France} \end{array} \right.$
- Croissance : Environ 5 % /an

# Les 3 principaux enjeux

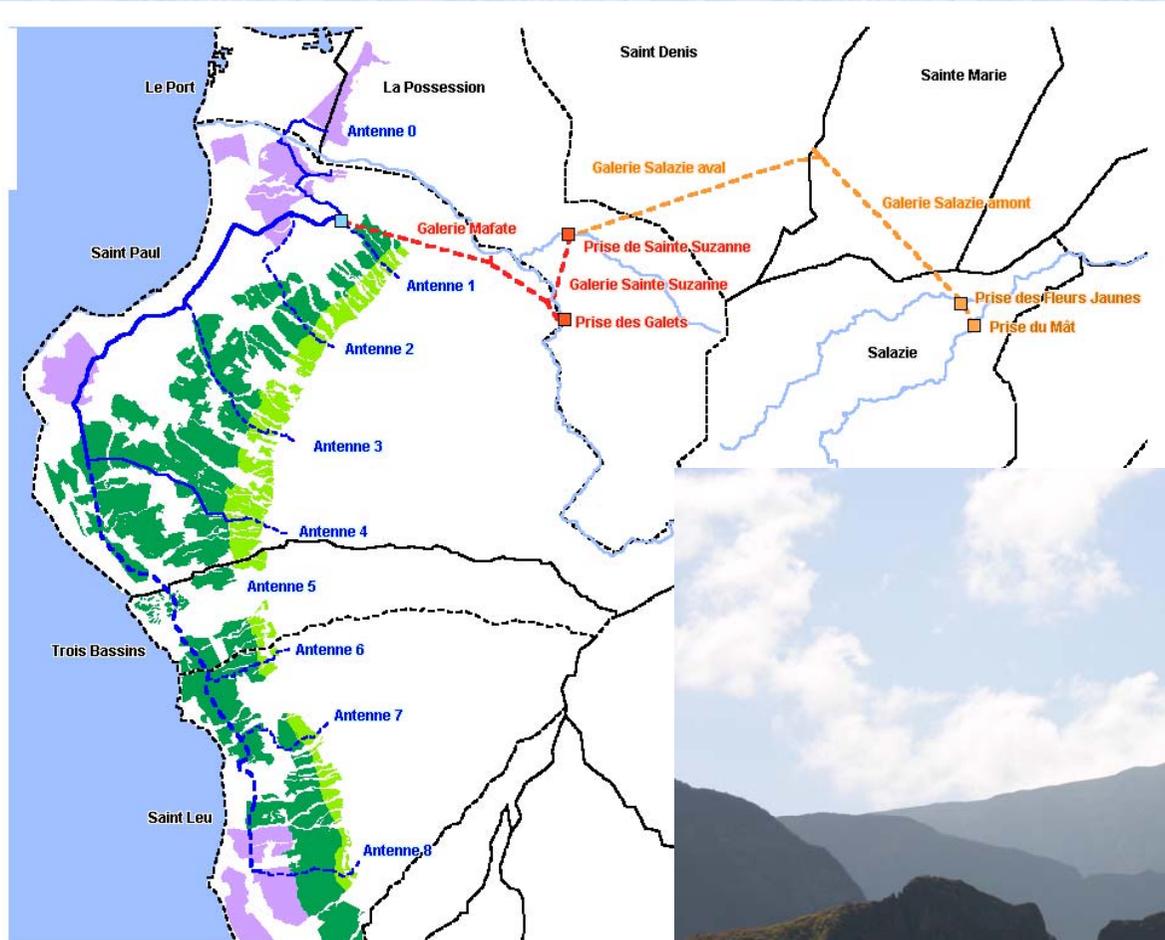
- L'adéquation ressources/besoins
- La protection des milieux récifaux
- L'application de la directive européenne sur les eaux résiduaires urbaines

# Comparaison ressources/besoins dans la micro-région Ouest

## Scénario tendanciel pour la période de pointe



# Solution 1 : transférer les eaux d'est en ouest

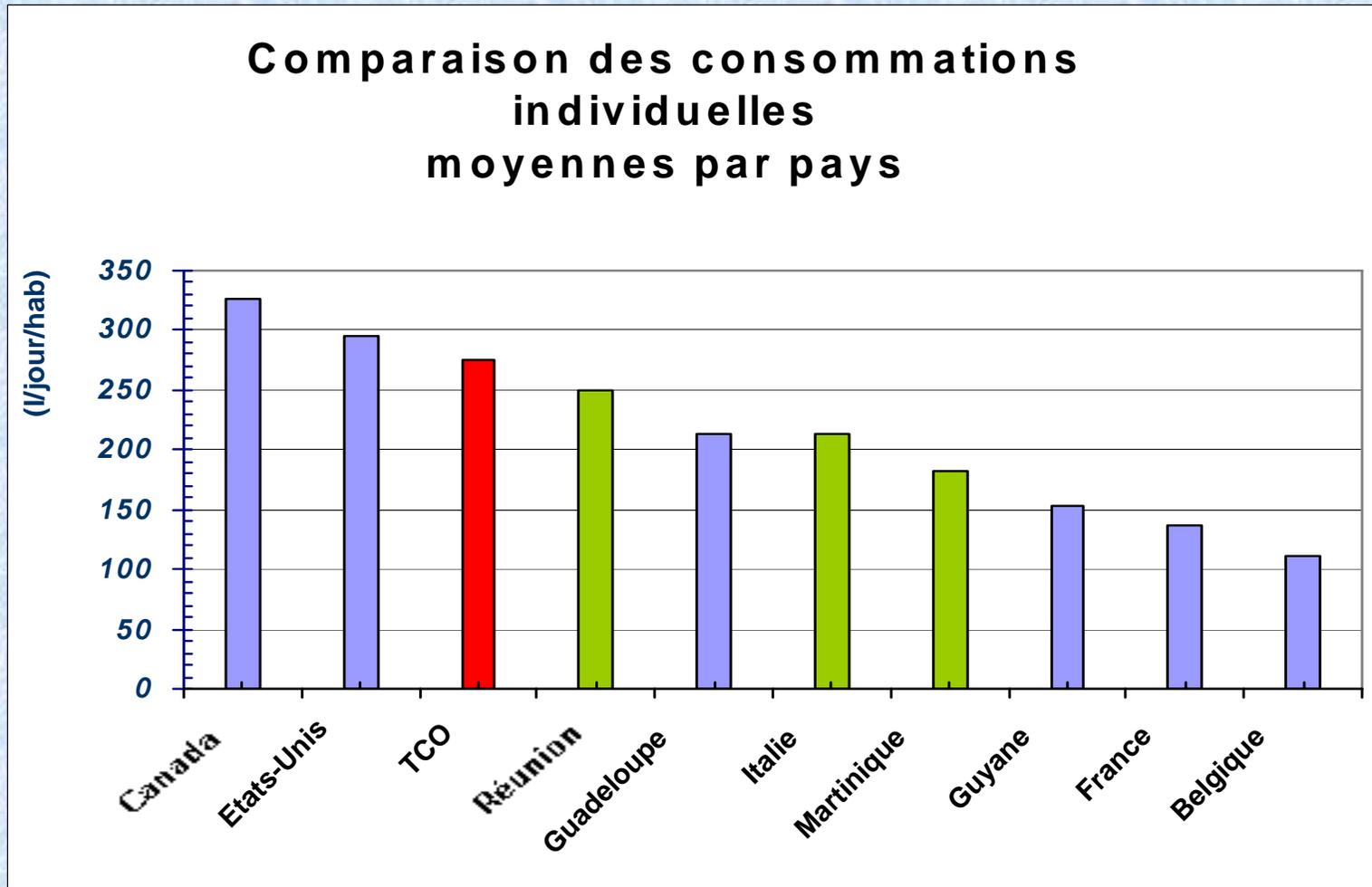


Réalisable...

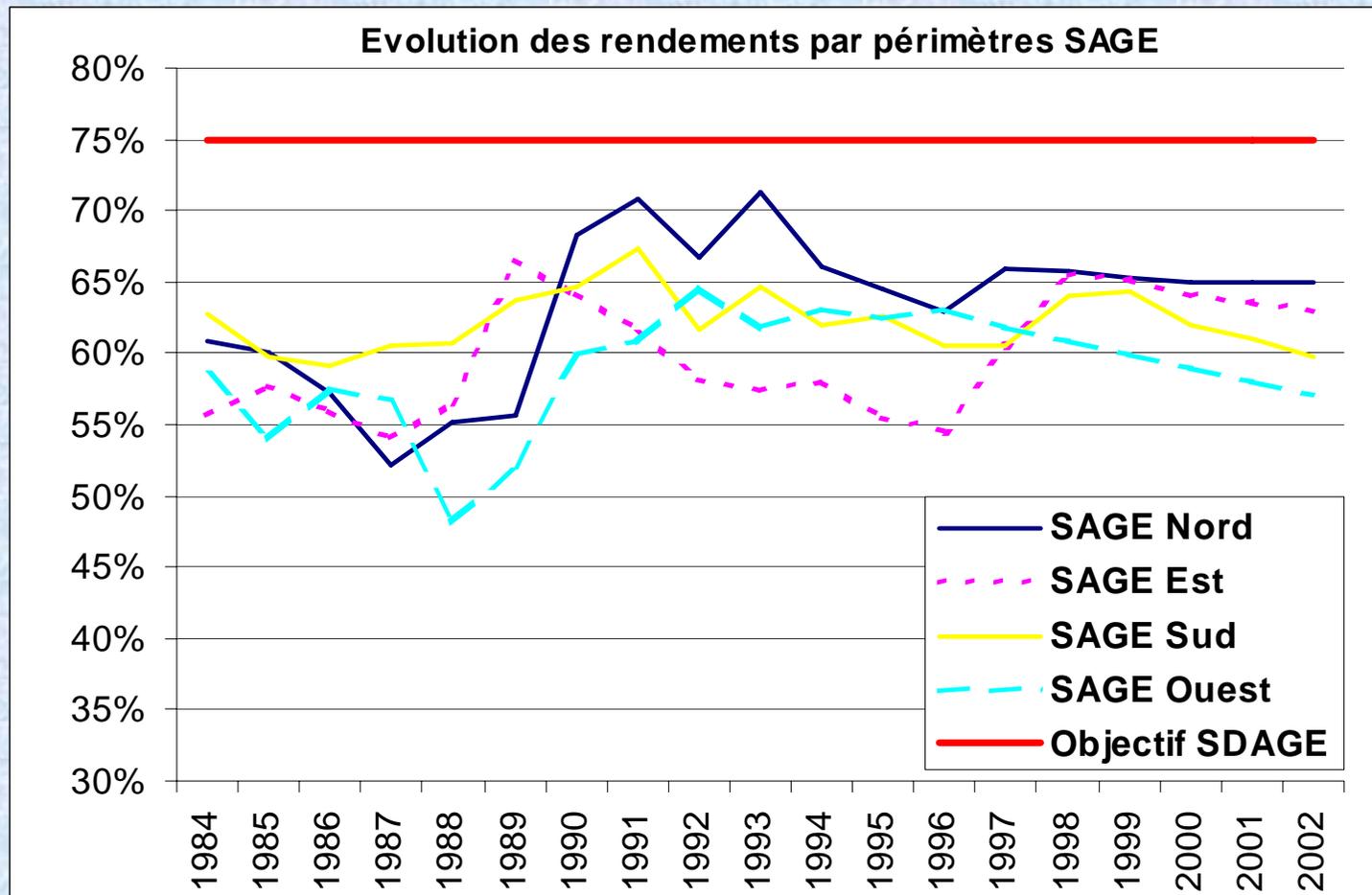
...mais très complexe



# Solution 2 : faire baisser les consommations d'eau



# Solution 3 : améliorer les rendements des réseaux d'eau potable



# Des récifs coralliens à préserver



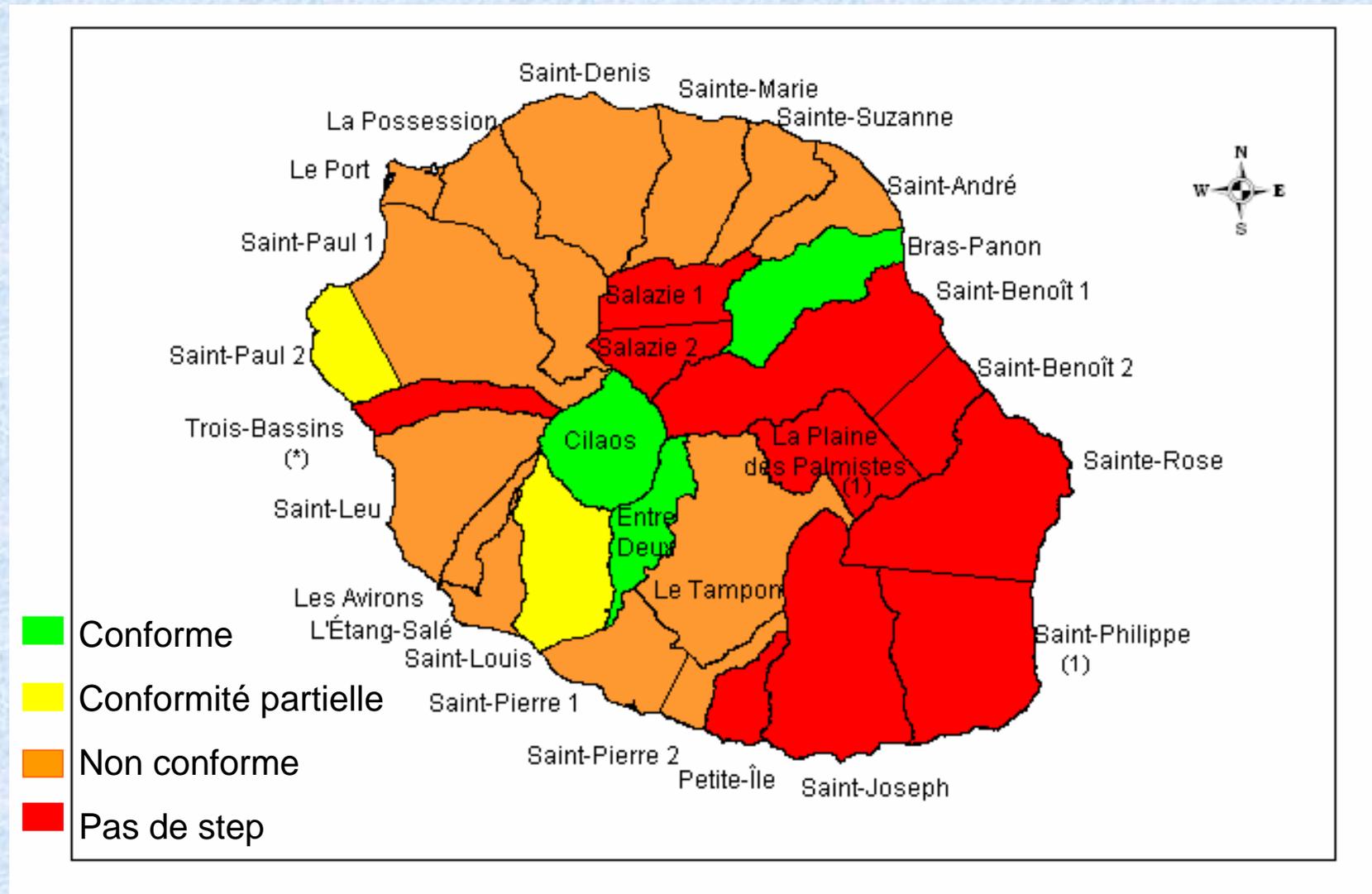
# Les milieux récifaux de la Réunion

- 25 km de récifs frangeants (ouest et sud-ouest)
- Plusieurs signes de dégradation : blanchissements, déséquilibres ichtyologiques, eutrophisation
- Forte vulnérabilité (bv pentus et courts, récif jeune)
- Pressions fortes : pollutions, tourisme, pêche



GIZC

# Conformité à la DERU des stations d'épurations



# Le défi de l'assainissement

- 12 step obsolètes ou saturées, 5 à créer, 350 000 hab à raccorder
- 650 M€ de travaux
- Réunion soumise à la directive européenne ERU : Échéance de mise en conformité comprise entre 1998 et 2005 suivant taille de la step et sensibilité du milieu
- Procédures judiciaires en cours : Menace d'une astreinte de 1 M€/j au niveau national

# Les instances de bassin

- Le Comité de bassin et les commissions locales de l'eau
- L'Office de l'eau
- Le Préfet coordonnateur de bassin

# Le Comité de bassin de la Réunion

- Créé en 1996
- 35 membres : 13 élus, 14 représentants des usagers et associations, 8 représentants de l'État
- Établit le SDAGE, document d'orientation opposable aux acteurs publics
- Co-décideur des redevances et des orientations de l'Office de l'eau
- Se prononce sur toute affaire importante dans le domaine de l'eau (grands travaux, différends entre collectivités, SAGE, etc...)

# Le SDAGE

- Créé par la loi sur l'eau de 1992, le SDAGE doit fixer les orientations fondamentales d'une gestion équilibrée de la ressource en eau
- Adopté en 2001 à la Réunion
- Depuis la DCE, l'objectif principal du SDAGE est d'aboutir au bon état des milieux aquatiques en 2015
- Objectifs et échéancier plus précis
- Révision du SDAGE d'ici 2009

# Les SAGES

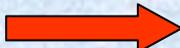
- Complémentaire du SDAGE, ils fixent à une échelle plus fine les objectifs généraux d'utilisation et de protection des ressources en eau
- Adopté par une CLE composée de représentants des élus, des usagers, des associations et de l'Etat
- Deux SAGES réalisés : Sud et Ouest. Un en cours : Est

# L'Office de l'eau de la Réunion

- Établissement public local rattaché au Département et créé en 2003
- 3 missions dévolues par la loi :
  - Étude et suivi des ressources en eau, des milieux aquatiques et des usages (intégration de l'ORE)
  - Conseil et assistance technique aux maîtres d'ouvrage, formation et information
  - Financement d'actions et de travaux grâce aux redevances

# Les redevances de l'Office de l'eau

- Redevance prélèvement depuis 2005 :
  - Usagers domestiques : 0,05 €/m<sup>3</sup> prélevé
  - Usagers industriels : 0,02 €/m<sup>3</sup> prélevé
  - Usagers agricoles : 0,001 €/m<sup>3</sup> prélevé

 7 Meuros/an

- D'autres redevances possibles à partir de 2008 dont pollution (possibilité d'atteindre 0,80 €/m<sup>3</sup> pour les usagers domestiques)

# Usage des redevances

L'Office a retenu 6 thèmes d'intervention :

- Économies d'eau
- Assainissement industriel, agricole et domestique
- Gestion quantitative et qualitative
- Affirmation des compétences et innovation
- Actions environnementales, protection et restauration
- Médiatisation

# Le Préfet coordonnateur de bassin

- Animation et coordination de la politique de l'État en matière de gestion de l'eau
- Autorité de bassin (rend compte au gouvernement du respect de la politique de l'eau)
- Police de l'eau
- Gestion des situations de crise
- Substitution aux instances défaillantes

Retrouvez l'eau à la Réunion sur...



[www.comitedebassin-reunion.org](http://www.comitedebassin-reunion.org)

et

[www.eaureunion.fr](http://www.eaureunion.fr)

